CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la feuille [illegible]—DIX PIASTRES PAR AN, payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en anglais et en français. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est D'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalle* seront côtés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis *commerciaux*, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de vendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les côtes.

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.—Le public est respectueusement informé que le capit. Sheridan ayant reçu le commandement du nouveau bateau à vapeur MOBILE, le dit bateau quittera pour les ports ci-dessus, comme suit:
Partira du railroad tous les samedis à 4 heures de l'après midi.
Partira de Madisonville tous les dimanches à cinq heures du matin.
Partira du railroad tous les dimanches à neuf heures et demie du matin.
Partira de Madisonville tous les dimanches à quatre heures de l'après midi.
22 sept—3 TOURNE & BECKWITH.

Packet Régulier entre la Nouvelle-Orléans, Plaquemine et Bâton-Rouge.
Le beau bateau à vapeur d'une marche supérieure, COMMERCE, capitaine G. Mahé, partira régulièrement tous les samedis et mercredis de la Nouvelle-Orléans, à 10 heures A. M. et de Baton Rouge tous les vendredis et lundis à 8 heures A. M., il prendra du fret et des passagers pour toute la côte. Il commencera ses voyages samedi, 3 du courant.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au capitaine, ou à CARRIERE, DARAN & Co, 2 sept rue St. Louis, Nos 11 et 15.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.
Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm Marks.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. Chs Walker.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine Hutton.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capt. Joseph Cursan.
Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour les heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 9½ heures du matin et de la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH, Agents.
25 fev 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur à basse pression, capitaine Mix, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 6 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit:

De la Nlle. Orléans,	Du Bayou Sara.
Les Mardis.	Les Lundis,
Jeudis.	Mercredis,
Samedis.	Vendredis,

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par le propriétaire et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à
22 mars—30 JOHN DOUGLASS.

Pour Bayou Sara, Baton Rouge, Plaquemine et les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur, bon marcheur TECHE, capitaine Chs. De Blanc, ayant de superbes emménagements pour les passagers, fera ses trajets entre cette ville et les ports ci-dessus comme paquebot régulier, partant de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 9 heures précises du matin et de Bayou Sara tous les mercredis à la même heure.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à GRAY, DURRIVE & Co. ou L. LASTRAPES & DESMARE.
N. B. Le fret qui doit être débarqué entre la Nlle Orléans et Plaquemine ne sera point reçu, à moins qu'il ne soit payé par les chargeurs, et le fret qui sera débarqué la nuit sur la côte sera au risque et compte du propriétaire. 17 août

Voyage de Plaisir le Dimanche.
Le beau bateau à vapeur neuf Mobile, fera un voyage tous les dimanches à Madisonville touchant à Mandeville. Il partira du railroad après l'arrivée du char de 9 heures et quittera Madisonville à 4 heures de l'après midi.
Pour fret ou passage, s'adresser à TOURNE & BECKWITH,
5 août 28 & 29 Nlle. Levée.

Pour la Mobile.—Le bateau à vapeur Mobile, capt. Mar[illegible] partira pour la Mobile tous les samedis après l'arrivée du char de midi et demi, quittant la Mobile tous les vendredis à 11 heures du matin. Il arrêtera en allant et revenant à la Baie St. Louis, Passe Christiane, Est et Ouest Pascagoula. Pour fret ou passage, s'adresser à TOURNE & BECKWITH,
5 août Nlle. Levée, 28 et 29.

POUR LES BAIES St. Louis, Biloxi, Est et Ouest Pascagoula, et tous les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur JAMES MONROE, capitaine Dunlevie, partira de la ville tous les jeudis et vendredis pendant l'été à 5 heures de l'après midi. A son retour il partira de Pascagoula les lundis et samedis, afin que les passagers débarquent [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
30 MAUNSEL WHITE & Co. rue Gravier.

Paquebot de St. Martinville, Attakapas et Plaquemines.—Le bateau à vapeur VETERAN, capitaine P. Delahoussaye, fera ses trajets comme paquebot régulier, entre St. Martinsville et Plaquemines (durant les eaux basses). Il partira de St. Martinsville pour Plaquemines tous les dimanches à 7 heures du matin. En retournant il quittera Plaquemines pour St. Martinville, Nlle. Ibérie et Franklin tous les jeudis à 6 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à
GRAY, DURRIVE & Co.
42 & 43, Nlle Levée.
N. B. Les passagers allant aux Attakapas n'éprouveront pas de retard à Plaquemine, en partant de la Nouvelle Orléans, tous les mercredis par les bateaux à vapeur Columbia et Commerce, attendu que le Veteran, attendra les passagers qui viendront par ces bateaux. 3 sept

[illegible] ALERT [illegible] Passe Christian, Beloxi, Est et Ouest Pascagoula, immédiatement après l'arrivée du char de six heures du soir. 31 août TOURNE & BECKWITH, Agent

POUR BOSTON.
Le navire NEWPORT, a besoin d'environ 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour le fret s'adresser à
26 sept R. GRONING & Co.

POUR BALTIMORE—Le brick paquebot PILGRIM, capitaine Stevens, est le premier navire pour ce port, il partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue Julie ou à HARROD & QUARLES,
24 sept 24, rue de la Douane.

POUR PHILADELPHIE—Le paquebot JOHN SERGEANT, capitaine Vandyke, ayant une partie de son chargement engagé partira sans délai. Pour fret de passage s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à
19 sept JAS. REED & Co. 35, rue Royale.

POUR BOSTON—Le bon brick NORTHENER, capitaine Stevens, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sans délai: on demande du fret présent. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le magasin [illegible], ou à HARROD & QUARLES,
17 sept rue de la Douane, no 24.

POUR BOSTON—Le navire A. L NEWPORT, capitaine Gall, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le Rail Road, ou à
R. GRONING & Co.

Pour les ports du Mexique.

POUR TAMPICO—La belle goëlette fine voilière DAME HOPE, capitaine Williams, ayant une partie de son chargement engagé, partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
2 sept JOHN DARON & Co.

POUR MATAGORDA. La goëlette régulière et paquebot UR[illegible]CHIN, fine voilière, capitaine Thomas Brie[illegible] partira sans délai, ayant une bonne partie de son chargement engagé; pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue St. Louis ou à
HARROD & QUARLES,
26 sept rue de la Douane.

POUR CAMPECHE—Le beau brick fin voilier, [illegible], partira sous peu.—Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
HARRISON, BROWN & Co.
19 sept 47, rue Bienville.

Pour St. Yago de Cuba—La goëlette espagnole TRES HERMANAS, capitaine Don José Curbera; ayant la majeure partie de son chargement engagé et partira sans délai. Pour fret de la balance ou passage s'adresser à
GOULE & LAMBERT.
21 sept rue de la Levée, no 11, audessous du railroad.

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE—La belle goëlette fine marcheuse EMIGRANT, capit. Hardy, partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à EASTMAN & BROTHERS,
3 sept Vieille Levée, no. 30.

A VENDRE OU A FRETER—Le brick CAZENOVE, du port de 171 tonneaux. S'adresser à bord, ou à
THEOD. NICOLET & CO.
14 sept 25, rue Bienville.

A FRETER—Le A 1 navire CHOCTAW de 644 tonneaux, et qui a dernièrement été cuivré à neuf et mis en bon ordre pour la mer. S'adresser à HARROD & QUARLES,
27 aout rue de la Douane, n. 24.

A FRETER—Un navire tout neuf, du port de 1100 balles, maintenant de l'autre bord du fleuve; il est en état complet pour faire un voyage et il prendra son fret à aucune place de la Levée que l'on désirera. S'adresser à
23 juil HARROD & QUARLES.

A VENDRE—La goëlette bien connue, doublée et chevillée en cuivre JULIUS CAESAR, dans l'état où elle se trouve maintenant vis à vis la rue St. Louis, ne tire que très peu d'eau; elle peut prendre un chargement de 1000 barils—elle est en bon état et prête à faire un voyage.—Pour les conditions, s'adresser à
JAMES REED & Co.
rue Royale, no. 35.

A LOUER—Une charmante résidence d'été, sur le railroad Carrollton, encoignure des rues Nayades et Erato, en face le jardin de M. Hubert. Il y a une tonnelle devant la maison, qui contient quatre appartements et deux cabinets. Les dépendances consistent en une cuisine, chambres de domestiques, remise, écurie et une bonne citerne. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au no 18, rue de la Douane. 13 juin

Délicieuse Retraite d'été—L'Hôtel de Pascagoula est maintenant ouvert pour la réception des familles, pensionnaires et voyageurs. Cette agréable résidence est située sur la rive ouest de la baie de Pascagoula, à son confluent avec le Golfe du Mexique. La situation est élevée, commandant une vue très étendue de la baie et du lac et n'est séparée du golfe que par une chaîne d'îles qui bordent toute la côte de 8 à 10 milles.

Les propriétaires reconnaissans du patronage qu'ils ont reçu pendant la saison passée, sollicitent la continuation des mêmes faveurs. Ils n'épargneront rien pour rendre ce séjour agréable aux personnes qui viendront s'y fixer.

Le poisson et les huîtres abondent dans le voisinage et la table sera toujours couverte des mets les plus délicats et des viandes que le pays fournit. On trouve aussi dans l'établissement les bains, deux billards et deux jeux de quilles.

Les personnes qui aiment la chasse trouveront du gibier le long du rivage et en pénétrant à quelque distance dans l'intérieur, le daim et d'autres animaux leur offriront une chasse abondante. Pour ceux qui aiment un exercice violent, une meute d'excellens chiens courant sera toujours prête.

Une source excellente fournit de l'eau délicieuse à toute la maison et la glace ne manque jamais.

Tous les bateaux naviguant entre la Nouvelle-Orléans et la Mobile s'arrêtent pour débarquer des passagers sur la jetée. La difficulté et le danger pour les femmes et les enfans de passer de la jetée à l'Hôtel dans de petits canots, a toujours été une objection aux personnes qui voulaient visiter l'établissement. Cet inconvénient n'existe plus, car le bateau-à-vapeur Alert qui passe deux fois par semaine devant Pascagoula, débarque ses passagers immédiatement au pied de l'Hôtel.

C. & M. J. McRAE.

N. B. Les liqueurs sont toutes du premier choix, ayant été en grande partie importées pour l'établissement. 30 juillet—30

PROCLAMATION
PAR
EDWARD D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Attendu que les électeurs pour le Président et le Vice-Président des Etats-Unis doivent être choisis dans cet Etat, le premier Lundi du mois de novembre prochain et les deux jours suivants, savoir:

Un pour le premier district électoral, qui se compose des paroisses de Plaquemines, St. Bernard, Orléans et Jefferson.

Un pour le second district électoral, qui se compose des paroisses Ouest Féliciana, Est Féliciana, Est Baton Rouge, Ste. Hélène, Livingston, Washington et St. Tammany.

Un pour le troisième district électoral, qui se compose des paroisses St. Charles, St. Jean Baptiste, St. Jacques, Ascension, Assumption, Terrebonne et Lafourche Intérieure.

Un pour le quatrième district électoral, qui se compose des paroisses d'Iberville, Ouest Baton Rouge, Lafayette, St. Martin, Ste. Marie et St. Landry.

Et un pour le cinquième district électoral, qui se compose des paroisses Pointe Coupée, Avoyelles, Rapides, Natchitoches, Claiborne, Catahoula, Ouachita, Concordia et Carroll.

Et attendu que la loi porte qu'aux susdits jours, tout citoyen de cet Etat ayant droit à un vote, pourra voter pour cinq personnes comme électeurs, chacune desquelles devra résider dans un district électoral différent de celui de chacune des autres.

En conséquence, j'ai jugé convenable de rendre cette proclamation pour donner avis des dites élections, à tous les électeurs dans l'Etat, et pour ordonner à tous juges de paroisse, shérifs et autres fonctionnaires publics que cela concerne, de tenir les susdites élections aux jours ci-dessus mentionnés, dans leur comtés, paroisses et districts respectifs, et de les diriger et d'en faire les rapports de la manière et dans le tems voulus par la loi.

(L.S.) Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle Orléans, le troisième jour du mois de septembre de l'année de notre Seigneur mil huit cent trente six, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, la soixante unième.

Par le Gouverneur,
(signé) E. D. WHITE.
Martin Blache, Secrétaire d'Etat.

Vente ordonnée par la Cour des Preuves.

IL sera vendu à l'enchère publique, par le juge soussigné de la paroisse Interne de La Fourche, lundi le 3 octobre 1836, à 10 heures du matin, au *Temple*, sur le lac Barataria, à environ quinze milles du bayou de la Fourche, et près de l'embouchure du bayou des Allemands ou de la ville; les biens délaissés par le défunt Antoine Dias, ou précédemment en communauté entre lui et Marie Feye, son épouse survivante, savoir:

1o. Le dit emplacement nommé TEMPLE, ayant environ 17 arpents de face, et portant de nombreuses bâtisses.

N. B. Le Temple est un des plus beaux sites de la basse Louisiane: il est situé sur cette partie du Lac Barataria ou Salvador, connue sous le nom de Baie Perrier, à environ trente arpents du Canal du Barataria et de Lafourche. Le sol est composé d'un amas de coquilles de palourdes, formant plusieurs monticules dans lesquels l'on a souvent rencontré des antiquités sauvages. Ces coquilles remplacent parfaitement les petits cailloux et le gravois, dont on se sert pour le pavage et elles donnent une très bonne chaux. La vigne, le pêcher l'oranger, le prunier et les autres arbres fruitiers de ce climat, atteignent toute leur perfection sur cette plage.

L'endroit conviendrait parfaitement pour l'établissement d'un hôtel ou d'une retraite champêtre, et offrirait sans cesse, aux amateurs les plaisirs de la pêche, de la chasse, du bain &c.

2o. Une terre située dans la dite paroisse, sur la rive droite du bayou des Allemands, à environ 12 milles du Temple, ou à environ 9 milles en ligne droite du bayou de Lafourche, ayant à peu près 12 arpents de face sur 40 de profondeur.

3o. Une autre terre, connue sous le nom de *Vacherie Domé*, sise sur la rive gauche du bayou des Allemands dans la paroisse de St. Charles, presque vis-à-vis la terre ci-dessus dernièrement décrite, éloignée d'environ 5 lieues du fleuve Mississipi et limitée par le bayou Saut-d'Ours, le lac Malin et la Baie Domé, avec une quantité de vaches laitières, de bestiaux et de moutons.

4o. Une terre ayant deux arpens, plus ou moins, de face, sur 40 de profondeur, sise en la paroisse Interne de Lafourche, rive droite du bayou de ce nom, à environ 14 milles audessous de Thibodeauxville.

5o. Une autre terre ayant 6 arpents, plus ou moins de face sur 40 arpens de profondeur, sise en la paroisse ci-dessus dernièrement mentionnée sur la rive gauche du bayou de Lafourche, à environ sept lieues audessous de Thibodeauxville, et à peu de distance de l'endroit où le Canal de Barataria doit communiquer avec Lafourche.

6o. Un nègre esclave, bon chasseur, pêcheur et batelier.

7o. Une négresse de 17 ans, esclave, et bonne domestique.

8o. Environ 20 fusils de chasse, mousquets ou carabine, ainsi que des pistolets, du plomb à giboyer &c.

9o. Vingt embarcations, canots, esquifs ou pirogues.

10o. Des vaches laitières, des bestiaux et des cochons au Temple.

11o. Des filets, outils aratoires, meubles, liqueurs &c.

Conditions: L'habitation et les esclaves payables par quarts, un en tous et chacun des mois de mars des années 1837, 1838, 1839 et 1840 restant spécialement hypothéqués jusqu'au parfait paiement. Les autres objets payables, toutes sommes n'excédant point $10, le tout en mars 1837: les sommes excédant $10, par moitiés, en mars 1837 et 1838; les adjudicataires étant tenus à donner des cautionnements satisfaisants. HENRI F. KNOBLOCH, Juge.
2 sept—19f,4ps

J. BUIS, marchand tailleur, informe respectueusement les habitans de la Nlle. Orléans et de ses environs, qu'il s'est établi pour le genre de commerce ci-dessus dans toutes ses branches, au no 72, rue des Magasins, entre Natchez et Poydras, quelques portes après l'Arcade de Banks.
N. B.—Habits à l'amazone ainsi que des uniformes, sont exécutés dans le dernier genre, avec promptitude et netteté.
Il demande par la même occasion SIX OUVRIERS du premier ordre, qui peuvent s'adresser à l'établissement ci-dessus. 12 sept—30

POLHEMUS & BUCKLEY,
Peintres d'Enseignes et de Maisons,
Rue de Chartres, près de la Bourse, et rue Gravier, près de l'Arcade.
INFORMENT respectueusement leurs amis et le public, qu'ils sont maintenant prêts à recevoir des ordres pour l'exécution d'ouvrages dans leur profession, à l'un ou l'autre des endroits ci-dessus désignés; ayant un grand approvisionnement de bons matériaux ils espèrent par leur ponctualité, le fini de leur travail et la modicité de leurs prix, obtenir l'encouragement du public.
N. B. Ils posent des vitres, et imitent le bois, en peinture.
A vendre chez eux, peintures, huile, vitres, &c. 2 sept—6 m.

BOIS DE CONSTRUCTION—32,000 pieds bois de pin assorti, pour constructions, à vendre par
17 mai WILLIAM ROMAN, 168 Bassin.

VENTES.
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de Richards—Vente par le Régister des Testaments—Mercredi, le vingt huit septembre 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis pour compte de la succession de feu Samuel Richards, l'esclave et les biens fonds ci-après décrits, savoir:

1o. Un nègre nommé Jim ou James, âgé d'environ vingt quatre ans.

2o. Un Lot de Terre, situé au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, désigné sous le no onze de l'îlet no. vingt sept. et mesurant trente deux pieds huit pouces de face à la rue des Magasins, sur cent six pieds, six pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot no. dix, jusqu'à la ligne qui le sépare du lot numéro treize; dans le fond, de là mesurant trente-deux pieds trois pouces jusqu'à la ligne qui le sépare du lot numéro douze, et de là cent six pieds six pouces jusqu'à la devanture.

3o. Un autre Lot de Terre, désigné sous le numéro douze, du même îlet numéro vingt sept, et mesurant trente deux pieds, huit pouces de face à la rue des Magasins, sur cent six pieds six pouces de face au chemin St André, jusqu'à la ligne qui le sépare du lot numéro treize, dans le fond, de là trente deux pieds trois pouces sur la dite ligne du fond, jusqu'à la ligne qui le sépare du lot numéro onze, de là sur cette dite ligne, cent six pieds six pouces.

Conditions de la vente: L'esclave à un crédit de six mois, et les propriétés foncières, un quart comptant, et la balance à un crédit de six et douze mois, le tout en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. 26 août

SUCCESSION Pierce h. c. l.—Vente par le Régister des Testaments—Le samedi premier octobre 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu George Pierce, homme de couleur libre, les esclaves nommés, savoir:

1o. Fanny, négresse âgée d'environ trente ans, avec son enfant nommé Armsted, âgé d'environ neuf ans.

2o. Sally, négritte âgée d'environ douze ans.

3o. Marie, négresse âgée d'environ cinquante ans, maladive.

4o. Isaac, mulâtre âgé d'environ quarante deux ans, arrimeur.

5o. Burgoine, nègre âgé d'environ trente six ans, arrimeur.

6o. Henry, nègre âgé d'environ vingt cinq ans, arrimeur.

Conditions: Un quart comptant, et la balance en deux termes égaux d'un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS.
31 août Régister des Testaments.

SUCCESSION Macarty, h. c. l.—Vente au régister des testamens—Jeudi, vingt neuf septembre 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Jason alias Jean Baptiste Macarty alias Bottan Macarty, homme de couleur libre, les lots de terre, savoir:

Cinquante-six lots de terre situés à Carrollton, paroisse Jefferson composant le lot désigné par le numéro cent soixante deux, d'après le plan original savoir—seize terrains mesurant, chaque, vingt cinq pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de trois cent vingt cinq pieds—dix terrains mesurant, chaque vingt cinq pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de cent vingt cinq pieds y compris les deux encoignures—cinq terrains mesurant, chaque, vingt cinq pieds de face à la rue Eleventh sur une profondeur de cent vingt cinq pieds; et cinq terrains mesurant chaque vingt cinq pieds à la rue Twelfth sur une profondeur de cent vingt cinq pieds, le tout mesure anglaise.

Conditions: Payables en quatre termes égaux de six, douze, dix huit et vingt quatre mois du jour de la vente en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, les acquéreurs devant se faire mettre en possession à leurs frais.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs, un plan des susdécrits lots de terre, dressé par C. Crozet, voyer de la Première Municipalité sera exhibé à la vente. 27 aout

SUCCESSION de Pierce, h. c. l.—Vente par le régister des testamens—Samedi le vingt deuxième jour d'octobre 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 16 septembre mil huit cent trente six, j'exposerai en vente publique, à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, pour compte de la succession de feu George Pierce, h. c. l. la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre situé en cette ville, rue Bourgogne entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, ayant cinquante pieds, mesure américaine, de face à la rue Bourgogne, sur quatre vingt quinze pieds de profondeur, mesure française, borné d'un côté par la propriété de Severin Latorre, et de l'autre côté par la propriété des héritiers Populus; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: L'acquéreur assumera le paiement de trois mille cinq cents piastres, payables comme suit: savoir $1750 le 9 novembre 1836, et $1750 le 9 novembre 1837; et la balance payable à un crédit de un et deux ans, le tout en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à final paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
19 sept rég. des testamens.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Succession de Goicochea—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Alejandro Atocha, curateur de la succession de feu Basilio Goicochea, ne serait point approuvé et homologué, le fonds entre ses mains réparti conformément au dit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.—Par ordre de la Cour.
23 sept W F C DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Dols—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Francisco Tio, curateur de la succession de feu Jayme Dols, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte et ledit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.
23 sept W F C DUPLESSIS, rég des tests.

PAROISSE DE JEFFERSON.

COUR DES PREUVES—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que les présentes peuvent concerner, Salut: Attendu que John Richardson de la ville de la Nouvelle-Orléans en cet Etat, ayant acheté à une vente faite par le juge de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse de Jefferson, la propriété ci-après décrite, s'est adressé à ladite cour, sur un décret de laquelle ladite vente fut faite, pour en obtenir des avis ou publications conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il soit connu et toutes les personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de ladite Cour des Preuves, qui pourrait avoir droit à la propriété ci-après décrite en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute illégalité ou irrégularité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours, à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le juge susdit, le 30 avril 1836, en vertu d'un décret de la susdite Cour des Preuves rendu le 10 mars de la même année, concernant la succession de Nathaniel Chamberlain, et à la dite vente John Richardson s'est rendu adjudicataire pour le prix de $18,100, payable à un, deux et trois ans de crédit en billets endossés et portant hypothèque et intérêt à raison de six pour cent par an jusqu'au paiement final.

Description de la propriété d'après le procès-verbal de la vente et l'acte passé devant notaire.

Un certain morceau de terre ou îlet, situé au faubourg Lafayette en cette paroisse, et désigné par le No. 33, sur le plan original du dit faubourg, ayant, mesure française 237 pieds 10 pouces de face à la rue Joséphine, 236 pieds 9 pouces de face à la rue des Chataigniers, 240 pieds 2 pouces sur la rue St. André, et 385 pieds 10 pouces à la rue des Plaqueminiers: ensemble, toutes les bâtisses et améliorations, &c.

Témoin: François Joseph Enoul Dugué Livaudais, juge de ladite Cour des Preuves, le 25 août 1836, et la soixante et unième année de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique.
[illegible] sept—3f F. DUGUE, Juge.

Avis Judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans.—Présent l'honorable Chs. Maurian, juge—le 17 sept. 1836—No. 9039—James Roper, maintenant détenu, contre ses créanciers. Sur lecture et enregistrement de la pétition et cédule dans cette affaire, il est ordonné que les créanciers dudit insolvable, déduisent en pleine cour, le 14ème. jour d'octobre prochain, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la demande du pétitionnaire; et d'arrêter en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés.—Par ordre de la cour—Bureau du Greffier le 17 sept. 1836. P. A. GUYOL,
24 sept—3,2ps Député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Daniel J. Wicket contre ses créanciers—La cession des propriétés de l'insolvable ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu pardevant Adolphe Mazureau, notaire public, le lundi 3me. jour d'octobre prochain, à 10 heures du matin, afin de délibérer sur les affaires du dit insolvable, et en même temps toute poursuite contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.
Témoins—l'hon. Charles Watts, juge de la cour ci-dessus, le 21 sept. 1836.
24 sept—3 P. LE BLANC, Dép. Gref.

JAMES LILLY—Peintre de maison, enseigne &c.; remercie sincèrement ses amis et le public pour les faveurs du passé, et son but sera toujours de mériter leur encouragement; il sera toujours prêt à recevoir les commandes dans son art, et il espère que par son attention, bon ouvrage et bonnes peintures de plâtre à tous.
Les imitations de bois et marbre seront faites dans le beau style. no 76, rue de la Douane. (3 août—6m)

CAFE—3000 sacs Café de Rio de la dernière récolte, à vendre par
17 sept R. GRONING & Co.

Avis de Banques et de Comp.

Banque du Commerce de la Nlle.-Orléans.
Nlle. Orléans, 19 sept. 1836.
UN teneur de livres général pour cette institution sera élu lundi prochain, 26 du courant. On recevra les demandes jusqu'à samedi, 24 du courant.
Par ordre de la Direction,
21 sept Ed. DUPLESSIS, caissier.

Bureau de la Compagnie des Architectes,
Nouvelle-Orléans, 17 septembre 1836.
AVIS—Les personnes qui peuvent avoir des réclamations à faire contre la Compagnie des Architectes de la ville de la Nouvelle-Orléans, sont invitées à se présenter au bureau de Mr. P. J. Tricou, rue St. Louis, d'ici au 4 octobre prochain, pour faire connaître le montant de leurs créances. les livres de la Compagnie devant être clos à cette époque.
Par ordre de la direction,
19 sept SOMMEREAU, secrétaire

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée.
Nouvelle-Orléans, 6 septembre 1836.
LES actionnaires sont prévenus qu'un dividende de huit pour cent sur le fonds capital de la compagnie, a été déclaré payables à eux ou leurs fondés de pouvoir, le 1er. octobre prochain, ou après.
Par ordre de la Direction,
9 sept D. F. GUEX, secrétaire.

Compagnie de Navigation d'Orléans.
Nlle. Orléans, 5 septembre 1836.
A UNE assemblée des Directeurs de cette Institution, il a été résolu qu'à compter du 10 septembre courant, le péage perçu par la Compagnie sur tous bâtiments entrant dans le Canal et le Bassin Carondelet, est et demeure réduit de six à quatre escalins par tonneau.
Par ordre de la Direction,
7 sept GUSTAVE F. WEISSE, secrétaire.

Banque de l'Etat de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 3 septembre 1836.
PAR ordre de la Direction de cette Banque une assemblée spéciale est convoquée pour lundi le 7 novembre prochain, à 5 heures de l'après-midi, à la maison de Banque, à l'effet d'adopter des mesures pour augmenter le fond capital de cette institution conformément à la 19me. section de l'acte d'incorporation.
5 sep RICHARD RELF, Caissier.

BANQUE DE CITE,
Nouvelle-Orléans, 1er. Sept. 1836.
A UNE assemblée des Directeurs tenue ce jour, un dividende de 4 pour cent fut déclaré sur le fond capital de cette Institution, pour les six mois passés, qui sera payé aux actionnaires ou à leurs représentants légaux après lundi, le 11 courant.
CHS. F. RONDEAU,
2 sept—1m caissier pro. temp.

AVIS—Les chars entre la Nouvelle Orléans et Carrollton, partiront jusqu'à nouvel ordre, comme suit: Les dimanches et les jours de la semaine, de Carrollton à 2, 4 et 6 heures de l'après midi et de la Nlle. Orléans à 3, 5 et 7 heures de l'après midi.
5 sept P. CAZENAVE, secrétaire pro tem.

Banque de Kentucky,
4 juillet 1836.
A UNE assemblée des directeurs, tenue aujourd'hui a été résolu qu'un dividende de quatre pour cent est déclaré payable à partir du 15 juillet, sur deux millions cent mille piastres, ce qui donne un chiffre de soixante dix piastres par action sur le capital payé par les particuliers individuellement, les compagnies et corporations, à la Banque de Kentucky; Bien entendu que le dit dividende ne sera payé sur aucunes actions dont le détenteur n'a pas répondu aux appels de fonds déjà faits et encaissés.
(Signé) G. C. GWATHMEY, caissier.
Conformément à la déclaration faite ci-dessus, les actionnaires résidant à la Nouvelle Orléans seront payés, en se présentant à la Banque du Commerce de cette ville.
Nouvelle-Orléans, 25 juillet 1836.
27 juil—3 EDWARD DUPLESSIS, caissier

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.
Thomas Barrett, E. Sainett, S. W. Oakey, James Currell, John Kilshaw, jr } Commissaires pour recevoir les souscriptions.
7 juin—3

AVIS est par le présent donné qu'un certificat no 57, de cinq actions de la Compagnie d'Assurance de l'Océan, inscrit au nom de George Gottschalk, ayant été perdu, qu'une application a été faite pour le renouvellement dudit certificat.
10 août 3m,1ps HUGO C GILDEMEESTER.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner, salut.

Qu'il soit connu qu'attendu que William Simon Waterman, demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, Régister des Testamens, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex officio Greffier de la cour des preuves, dans et pour ladite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834, avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de vente en date du douze de mars mil huit cent trente six, rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire de la succession de feue Mary Prendergast, sur la pétition de John FitzMiller, tuteur datif des enfants mineurs et héritiers de la dite feue Mary Prendergast, les esclaves suivants furent, pour le compte de la susdite succession de feue Mary Prendergast, offerts en vente publique à l'encan, le vingt-trois juillet mil-huit-cent-trente-six, par le Régister des Testaments, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, et furent adjugés au susdit William Simon Waterman, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur, savoir:

Description des esclaves d'après le transfert judiciaire.

1o. Isaac, nègre âgé d'environ cinquante trois ans. 2o. Judith, sa femme, négresse âgée d'environ quarante six ans, maladive, avec ses deux enfants Maria, d'environ huit ans, et Isaac, d'environ six ans. Ces quatre esclaves adjugés à William Simon Waterman, pour le prix de dix-neuf-cent-cinq piastres.

Il fut distinctement annoncé avant la vente, que les quatre susdits esclaves seraient vendus sans aucune garantie quelconque. Etant bien entendu, que les droits seulement du défunt, aux dits esclaves étaient vendus. Cette déclaration fut faite par ordre de John Fitz Miller, tuteur datif susdit.

Conditions de la vente: six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur ne devant être mis en possession avant que ce qu'il se soit conformé aux conditions de la vente.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre les esclaves ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

(L.S.) En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le Sceau de la dite Cour des Preuves, ce vingt-troisième jour du mois de septembre, A. D 1836.
W. F. C. DUPLESSIS,
26 sept Régister des Testaments

L'étoile de la Louisiane.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses amis qu'il ouvrira le dimanche 25 du courant, sous le titre de "l'Etoile de la Louisiane," un nouveau café dans la rue St. Philippe, entre celles Condé et Levée. Le café, le thé, le chocolat, le petit Gouave, les liqueurs fines &c. y seront servis avec toute l'exactitude et toute la propreté possible.
22 sept..3 JEAN OLIVELLA.

RECU par le navire Mozart, venant du Havre,
170 caisses cérises de Gueland, de Paris, en bouteilles blanches,
100 do do en bouteilles noires,
En magasin, d'importations récentes:
Fruits à l'eau de vie et au vinaigre,
Liqueurs superfines en bouteilles et demi bouteilles.
Anisette, vins de Bordeaux, Champagne, Bourgogne mousseux, Chambertin, vieux Cognac &c.
Le tout de première qualité, à vendre chez
LATASTE & BRULATOUR,
24 sept Rue St. Louis, 77

CAROSSIER.
Le soussigné ayant transporté son atelier rue des Remparts, nos. 112 et 114, entre St. Louis et Conti, demande à informer ses amis et le public en général, qu'il fera toute espèce de raccommodages aux voitures, soit en bois ou en fer, ou en peinture. Sa longue expérience dans le métier qu'il exerce, lui fait espérer une partie de l'encouragement et de la confiance du public.
JOHN LIVINGSTON,
23 sept—1m,4pe rue des Remparts, nos 112 et 114.

RECU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné,
10 demi pipes eau de vie cognac fine champagne, ayant droit au drawback,
200 caisses eau fleur d'Orange, grand modèle,
200 do vin vieux Tavel,
100 do champagne, 1ère. qualité,
100 do liqueurs superfines assorties,
50 do extrait d'absynthe,
et un grand assortiment de vins rouge et blanc, en barriques et en caisses.
Plus, ayant droit au drawback, draps de Saxe, indiennes françaises et suisses, chamberguillas, mantilles, alépines, et bretelles en gomme élastique.
21 sept OSMIN BIGOURDAN.

HARRISON, BROWN & Co. No. 47, rue Bienville, offrent à vendre
Un assortiment des Marchandises sèches, convenables au marché du Mexique, et à celui de la place. 21 sept

HARRISON, BROWN & CO. No. 47, rue Bienville, offrent à vendre, à des conditions raisonnables:
300 demi pipes et quarts do. eau de vie de Bordeaux et de la Rochelle, d'importation directe et ayant droit au drawback.
Vins de Madère, de Sherry et de Porto, en futailles et en bouteilles: Vin de Champagne;
Tabac de Cuba, 1ère. 2de. et 3ème. qualités;
Ferblanc; Savon du Nord. 21 sept

300 balles TABAC de Cuba, première qualité, 25 boucauts SUCRE Muscovado, 25 barils ditto, 1375 gallons MELASSE première qualité, 100 sacs, 1 tierce CAFE', 39 milliers SIGARES de choix, 232 gallons RUM, à vendre en débarquement de la goëlette Tres Amigos, de St. Yago, par
GOULE & LAMBERT,
19 sept près du rail-road, No. 11

CAFE—La cargaison du brick Camilla, venant de Rio; le tout étant de la dernière récolte, en débarquement et à vendre par
12 août R. GRONING & Co.

PORTER & ALE—128 boucauts Porter et Ale de Philadelphie, en magasin et à vendre par
Sam. THOMPSON & Co.
2 sept 53, rue du Camp.

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne de chez le soussigné, à Smith's Point; paroisse de Concordia, Etat de la Louisiane, le dix-huit Novembre dernier, la mulâtresse nommée MILLEY, parlant espagnol, français et anglais, âgée d'environ vingt neuf à trente ans, taille d'environ cinq pieds, ayant ses dents gâtées, celles devant étant les meilleures, nez retroussé, un gros doigt du pied gauche ou droit, renversé comme s'il était cassé. Elle a les cheveux presque droits. La dite esclave est bien connue au faubourg d'en haut, et appartenait ci-devant à C H Cook, de la Nouvelle Orléans. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la ramènera au soussigné, à vingt milles au-dessus du Natchez, ou cinquante piastres à celui qui la mettra dans n'importe quelle geole de l'Etat afin que le soussigné puisse la revoir.
ABNER WILSON,
26 sept—30 Smith's Point.

Bureau de la Compagnie de la Presse à coton à vapeur de la Levée.
Nlle. Orléans, 18 septembre 1836.
$100 DE RECOMPENSE seront payées à quiconque ramènera les deux nègres Henri Eustis et Edmond Coleman; le premier s'est sauvé dans la matinée du 13. Il a environ 5 pieds 6 pouces, est assez noir et âgé d'environ 22 ans, il a une articulation du doigt indicateur de la main gauche coupée. Edouard Coleman a 5 pieds 3 pouces, grosse figure, très noire, et grosse carrure; on soupçonne qu'il travaille comme manœuvre dans quelque chantier de la ville ou les faubourgs. La récompense ci-dessus sera donnée pour les deux nègres ou cinquante piastres pour chacun d'eux, en les ramenant à la presse ou en les logeant à la geole.
19 sept—6 D. F. GUEX, secrétaire.

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE seront données pour l'arrestation et la mise en prison, en cette ville, du nègre JIM alias JIM CRACK, qui s'est enfui dans la nuit du 11 de ce mois. Il est de la taille d'environ 5 pieds 11 pouces, assez robuste, très noir, et n'ayant que peu de barbe et de grands sourcils. Il a bonne mine et se tient généralement bien mis, et comme il a beaucoup de linge on ne peut se rappeler comment il était vêtu. Il portait dernièrement un chapeau blanc.
Comme cet esclave est très intelligent, il cherchera probablement à se passer pour libre. Les capitaines de bateaux à vapeur sont particulièrement prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, attendu que celui qui le recevra sera poursuivi selon toute la rigueur des lois. Si cet esclave est pris hors de l'Etat, on paiera toutes les dépenses raisonnables pour le conduire en ville.
16 sept—6 FRERET FRERES.

VINGT PIASTRES de Récompense.—L'esclave nommée ANNE, griffonne âgée d'environ vingt ans, s'est échappée du bateau en allant à mon habitation à Chenière Caminada dans la paroisse de Jefferson. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la fera mettre en prison ou l'amènera; cette esclave est bien connue à la Nlle. Orléans, ayant appartenu à M. Blanc, près du chemin du Bayou.
16 sept—10 WILLIAM GORMLEY.

$30 de Récompense seront payées à quiconque arrêtera et emprisonnera les nègres marrons NED et DOCTOR, ou $20 pour chacun d'eux. Ces nègres sont partis marrons le 1er. février dernier de l'habitation du soussigné, 12 milles S. E. de Demopolis, Marengo Co., Ala. Ils se sont rendus à la Mobile où Doctor fut arrêté, mis à la geole et ramené chez moi; mais il est reparti peu de jours après. Je pense qu'il s'est rendu à la Mobile, et je suppose qu'il a l'intention de se rendre à la Nouvelle Orléans. Quant à Ned, je n'en ai point reçu de nouvelles depuis qu'il s'est rendu à la Mobile, vers le 6 ou 8 février, et je crois qu'il est aussi à la Nouvelle-Orléans. Ned est âgé de 22 ans, taille 6 pieds, ni très gros ni très mince, d'un teint clair, le regard baissé, la tête très laineuse; j'ai acheté ce nègre de M Henry S Langhorn, de Lynchburg. Va. vers le jour de Noël dernier. L'autre, Doctor, est très bien connu, il est âgé d'environ 25 ou 26 ans, taille cinq pieds, le cou court et épais; il a, je crois, une cataracte à un œil, une très vilaine cicatrice sur la joue gauche, provenant de la scrofule et plusieurs autres cicatrices sur le cou, un nez très large et de très petits yeux. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque arrêtera ou fera conduire lesdits nègres dans l'une des geoles de l'état ou des Etats-Unis
24 juin—4m Ths. H DICKINSON.

$50 de Récompense.
Parti marron de la résidence de Mr. S. R. Marshall, (Natchez Mississipi,) le mulâtre nommé NATHAN, il est âgé d'environ 23 ans, taille d'environ 5 pieds 3 ou 4 pouces; bien constitué, parlant avec difficulté; il a une cicatrice sur l'un de ses bras, il a de très grands pieds. On suppose qu'il est caché à la Nouvelle-Orléans, et essaiera de se faire passer pour libre.
La récompense ci-dessus sera donnée pour la mise en geole de Nathan; des informations devront être données à Messrs.
HERMANN, BRIGGS & CO.
29 août—18,4ps 89, rue de Canal.

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE—La récompense susdite sera donnée pour l'arrestation du jeune nègre JOE, parti marron du Rail Road de la Nlle.-Orléans et de Nashville, le 18 août. Il est de la taille de cinq pieds sept ou huit pouces, peau noire et corps mince. On l'a vu en ville dimanche dernier. Ce nègre a été acheté de M. Joshua Baldwin il y a quelques mois.
27 août

Dix Piastres de Récompense—Parti marron de la presse à coton de la Levée, le 19 juin dernier, le nègre nommé WILLIS, employé à ladite presse comme drayman, âgé de 24 ou 25 ans, 5 pieds 6 pouces de taille; il lui manque une des dents de devant de la machoire supérieure. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera à la geole ou le ramènera à la presse. 27 juil

CONDUITS à la geole de la paroisse Jefferson, Nancy, jeune négresse se disant appartenir à Mr. Roman; Louis, petit mulâtre de 15 ans, se disant appartenir au juge Martin. Les propriétaires des esclaves ci-dessus nommés sont invités à les faire réclamer en se conformant à la loi.
29 août J. CHARBONNET, shérif.

DETENU à la geole de la paroisse de Jefferson, le nègre marron SALVADOR, se disant appartenir à Mr. Lafé, de la Nouvelle Orléans. Le propriétaire du dit nègre est requis de venir le réclamer en se conformant à la loi.
Paroisse Jefferson, 1er. sept. 1836
2 sept J. CHARBONNET, shérif.

$60 DE RECOMPENSE—Partis marrons de la plantation du soussigné, située sur la chenière Caminada, dans la paroisse de Jefferson, les esclaves suivans, savoir:
DANIEL COURCELLE, âgé d'environ 18 ans, griffe, parlant anglais et français, taille d'environ 5 pieds 7 pouces, récemment acheté de John F. Miller; aussi,
TOM FINGER, nègre âgé d'environ 20 ans, taille d'environ 5 pieds 8 pouces, très noir et trapu, ayant eu la première phalange, d'un des pouces emportée par un moulin à coton, récemment acheté de John F Miller;
JACQUES, griffe, créole du pays, âgé d'environ 18 ans, taille de 5 pieds 7 pouces, parlant fort peu anglais; il lui manque une des dents de devant; cet esclave est un peu maçon et a été récemment acheté de John Green.
Ces trois esclaves sont bien connus dans cette ville et quiconque les arrêtera, les logera dans la geole, ou les ramènera au soussigné, recevra la récompense promise de $60, ou la somme de $20 pour chacun d'eux.
12 août—10-2ps WILLIAM GORMLEY

CHEVAL EPAVE.
Il a été conduit chez le soussigné syndic de la première section de la Paroisse St. Bernard, un petit Cheval rouge, à grande queue, une petite étoile au front, une brulure à l'épaule gauche, ayant les lettres J P F, sur la cuisse droite.
Si le dit cheval n'est pas réclamé d'ici au 1er. octobre, il sera exposé en vente le dit jour à dix heures du matin, par le soussigné.
Paroisse St. Bernard, 24 août, 1836.
L. M. BIENVENU,
2 sept—4,1pe syndic de la première section.

Il a été conduit à l'écurie, encoignure des rues St. Pierre et Trémé, par la garde de ville de la 1ère. municipalité, le 9 ou 10 du courant:
Un cheval brun, le pied gauche de derrière un peu blanc.
Le 10 au 11, un mulet gris, marqué D à la cuisse droite du derrière.
Si lesdits animaux ne sont pas réclamés quinze jours après ce premier avis, ils seront vendus à l'encan par F. A Guillotte.
13 sept J. PENAS, capt. de la garde de ville.

AVIS AU PUBLIC.
LE Dr. Stephan H Bardash de Pologne, qui vient s'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour pratiques dans la médecine, chirurgie et accouchement
Docteur B. a exercé à Vienne, Paris et dans les principaux hôpitaux d'Europe, avec beaucoup de succès, et depuis deux années il pratique à Natchitoches. Il espère donc mériter la confiance des citoyens de la Nouvelle Orléans.
Sa demeure est rue Royale no. 102.
Consultations chez lui depuis midi jusqu'à 3 heures

A VENDRE.—Un lot considérable de chaudières et moulins à sucre; s'adresser à Mr.
9 juil BERNARD. MARIGNY.

A VENDRE—Des terrains situés à Mandeville, et plusieurs grands ilets, propres à faire des jardins. S'adresser à
13 juil B MARIGNY

Manufacture de Clous de Phenix et Cumberland, Pennsylvanie.
LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux négociants et importeurs de quincaillerie de la Nouvelle Orléans, qu'ils tiennent constamment en magasin au no 208, rue du marché à Philadelphie, un vaste assortiment de clous coupés assortis depuis 3 pouces jusqu'à 7, dont la vente et la livraison seront faites aux conditions les plus avantageuses, et l'expédition soignée avec la plus grande ponctualité.
Ces clous sont fabriqués dans leurs manufactures connues dans le monde commercial l'une sous le nom de Phénix, et l'autre sous celui de Cumberland.
Les barils et barillets sont tous estampés; ceux qui sont marqués Phenix contiennent des clous *Flat grips*; ceux qui sont marqués Cumberland contiennent des clous *Edge grips*.
Depuis longtemps ces clous sont favorablement connus et fort estimés dans le commerce, comme aussi des constructeurs, et il est probable que leur réputation s'est étendue jusqu'au marché de la N. Orléans.
REEVES & WHITAKER,
27 mai—6m No. 203, Market st. Philadelphie.

AVIS—Le soussigné ayant ce jour, pris en société M. Alphonse Miltenberger, de cette ville, les affaires seront conduites à l'avenir sous la raison de A. Ledoux & Co. (1 août—30) A LEDOUX

500 Barriques Vin de Marseilles, de très bonne qualité, à vendre par
2 sept—10 PETERS & MILLARD.

SIROP anti-goutteux du célèbre Boubée.—En débarquement du Globe, plusieurs centaines de demi-bouteilles de ce remède, si justement recommandé pour tous les cas de goutte et rhumatisme chroniques, à vendre à la Pharmacie de
8 juin A. A. PEYCHAUD, 123, rue Royale.

AVOINE—300 sacs avoine, à vendre par
5 sept PERKS & HALL.

RESIDENCE D'ETE.
(Est Pascagoula.)

LA Propriété occupée ci-devant par M. Thomas Rhodes, à Est Pascagoula, lui a été achetée et a été disposée de la manière la plus vaste et la plus commode pour un Hôtel, et rien n'y manquera pour le rendre aussi agréable qu'aucun autre établissement de ce genre situé sur le bord de la mer. Dans un site exposé aux brises saines et rafraîchissantes de la mer du côté du sud, garanti des vents du nord par une forêt de pins majestueux, offrant toutes espèce de commodités pour se procurer le plaisir des bains de mer, soit dans des maisons disposées à cet effet ou en plein air, dans une eau saturée de sel; pourvu d'embarcations pour les promenades ou pour le délassement de la pêche; entrecoupé de beaux chemins pour prendre de l'exercice, ayant un bel orchestre pour ceux qui veulent se livrer au plaisir de la danse dans un appartement vaste, disposé à cet effet ayant aussi un piano dans la salle de compagnie; une température qui s'élève rarement à 84 degrés, cet établissement offre tous les avantages que peuvent désirer les personnes qui veulent se retirer du bruit des affaires ou qui cherchent à rétablir leur santé chancelante.

On s'y procure des huîtres, des crabes et toute espèce de poisson en abondance, et le soussigné assure le public qu'il ne négligera rien pour offrir sur sa table les mets les plus délicats ainsi que les meilleurs vins et les meilleurs liqueurs qu'il soit possible de se procurer à la Nouvelle Orléans, à la Mobile et dans le voisinage.

Son wharf est très commode pour les Steam Boats, et 6 ou 8 y passent chaque jour.

Il y a dans son établissement une école où l'on enseigne les langues modernes aussi bien que les principes de la première éducation.

Un Bureau de Poste vient d'y être établi dernièrement, et les courriers y arrivent régulièrement. Le soussigné ayant lui-même été nommé maître de poste, l'inconvénient qui existe dans tous les lieux isolés pour les personnes qui désirent recevoir des nouvelles de leurs familles, n'existe plus. Enfin le soussigné ose se flatter qu'il méritera toute la confiance qu'on voudra bien lui accorder.

THOMAS SHORT.
Pascagoula, Juillet 1836. (3 août)—7,1ps
P. S. Il n'y a aucun danger à passer par la Nlle Orléans, vu que des bateaux partent chaque jours de cette ville pour Pascagoula

CONSULAT DE FRANCE.

LE Consul de France invite les personnes dont les noms suivent à se présenter au Consulat de France, rue Condé No. 135, pour y prendre connaissance d'affaires qui les intéressent. Il invite également les personnes qui pourraient donner sur les individus ci-après quelques renseignemens, à les lui soumettre, soit par écrit, soit verbalement:

Nos. 1. Le sr Eugène Bonaventure,
2. La famille Baylé,
3. Le sr Constantin Peigner,
4. Le sr Seen,
5. Le sr Jacques Montaubrie, boulanger,
6. Le sr Alphonse Toussin,
7. Le sr Dagbert,
8. Le sr Pierre Garret,
9. Le sr Prosper Fleury de Logerie,
10. Le sr Pierre Philippe Jumel,
11. Le sr Edme Esprit d'Hewille Delamorlière,
12. Le sr Louis Germain Parmentier, menuisier,
13. Le sr Jacques Louis Dupuy,
14. Le sr J J L Coutin,
15. Le sr Donat Radez,
16. Le sr Paul Roche,
17. Mlle Eugénie Argillette,
18. Le sr Antoine Thoillier,
19. Le sr Louis Thezon, tailleur d'habits,
20. Le sr Pierre Louraist,
21. Le sr François Tropez Pons,
22. Le sr André Charon, chaudronier,
23. Le sr Jean Pierre Giroz,
24. Le sr Marcour Orthère Oubug,
25. Le sr Michel Marie Lacroix,
26. Le sr Alexis Dréano,
27. Le sr Charles Hébert,
28. Les frères Bouzigat,
29. Le sr Louis Hugot,
30. Le sr Simon Louis Guichard,
31. Le sr Fortuné César Flory,
32. Le sr Paul Durgans,
33. Le sr Michel Augustin,
34. Le sr Simon Jules Ruchon,
35. Le sr Louis Flajollet,
36. Les frères Jeanneau,
37. Le sr Louis Gasquet, cordonnier,
38. Le sr Sébastien Hyppolite Leviste,
39. Le sr Perigault de St. Laurent,
40. Le sr et Dame Noblesse. 24 sept.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse St. Jean Baptiste—Cour des Preuves—Succession de feue Joséphine Champagne, veuve de Pierre Brou.
Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le dit tableau de répartition provisoire déposé par le syndic de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué.
Paroisse St. Jean Baptiste 20 sept 1836.
Par ordre de la cour
23 sept—4 A. SORAPURU, Greffier.

DEPOT DE VOITURES DE LA LOUISIANE.—Récemment reçu un superbe *TILBURY*, quelques *CABRIOLETS*, un beau *STANHOPE*, double, des Barrouches, sur ressorts élyptiques, à sièges doux; aussi, quelques bonnes Voitures, avec montures en cuivre et en argent, à vendre à des termes raisonnables, par
21 sept H BEACH & Co. rue Royale.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Mozart, venant du Havre, un assortiment de draps légers, draps de billards et casquettes de velours, qu'il offre à des termes avantageux.
L. A. BARBARIN.
17 sept—3 rue Chartres, No 103.

LE soussigné partant pour l'Europe, prévient le public qu'il laisse Mr. Chas. Urquhart, chargé de ses affaires.
19 sept—5 FELIX LABATUT.

FARINE & WHISKEY—500 barils Farine fraîche, et 40 barils whiskey, en débarquement d'un chaland, à vendre par
ORAIN & MIGNON,
7 sept rue de la Nouvelle-Levée, no. 7

AMANDES—Amandes de Esperanza en barils et caisses, à vendre par J. ROBERTS & Co.
16 sept 117 rue Royale.

CABLE EN CHAINE—Un cable en chaîne, à vendre par JAMES REED & Co,
16 sept rue Royale, no. 35.

SACS DE PITRE—30,000 sacs de Pite, de différentes grandeurs, à vendre par
16 sept R. GRONING & Co.

VINS de SHERRIE et d'OPORTO.
62 Quarts de barriques Vins de Sherrie vieux, foncé et pale, et L D d'Oporto, très supérieur, maintenant en débarquement du navire Archer, de Philadelphie, à vendre par
HOSKIN & WILCOCKS,
16 sept No 38, rue du Camp

CLOUX ET CHOCOLAT.
300 Barils Cloux, des manufactures Phœnix et Cumberland.
40 caisses Chocolat supérieur—en débarquement du navire Archer, de Philadelphie, à vendre par
HOSKIN & WILCOCKS,
16 sept No 33, rue du Camp.

A VENDRE, en débarquement du navire Mozart du Havre,

24	caisses	Kirsh et Absynthe
20	"	Marasquin, grand et petit flacon
10	"	Eau de vie de Dantzick
16	"	Curaçao, grand et petit flacon
200	"	Eau de Seltz
200	"	Cerises à l'eau de vie, en caraffes
50	"	do do de 1-2 gall
40	"	do do en bocaux de
60	"	Cruchons liqueurs, en porcelaine
6	"	Truffes du Perigord, en grande et petite bouteilles
200	liv.	Saucissons

16 sept—5 R. A LEFEBVRE, Toulouse, 10.

DURANT mon absence de cette ville, MM. Mossy & Garidel, rue Toulouse, seront mes agents
3 sept—30 C. G. ALLHUSEN.

LES personnes qui ont des réclamations contre la succession A. Morel sont invitées à présenter leur titre dans le plus bref délai à
2 sept—10 DURAND & UZUREAU.

A VENDRE—500 barils de Chaux de pierres, venant d'arriver, cette chaux est de première qualité, et peut être livrée de suite. Pour les conditions, s'adresser à J A. BELLANGER,
9 sept—30 encoignure Esplanade et Levée.

ASSOCIATION—Les soussignés ont pris en société Mr. George W. Huntington, et continueront leurs affaires sous la raison de
1 août—30 WILCOX, ANDERSON & Co.

CUCULLU, LAPEYRE & Co., offrent en vente:
900 caisses Sucre brut de la Havane;
45 do do blanc, do;
2500 sacs beau Café vert;
140 balles Tabac en feuilles, (Vuelta Abajo),
500 milliers Cigarres d'une qualité supérieure et différentes marques;
Amandes sans coques [Esperanza] en barils et en caisses. 14 sept

CHARRETTES, DRAYS, &c—Charrettes, Drays, Brouettes et Roues, à vendre par
14 sept HOSKINS & WILCOCKS

ON demande à louer Une Maison commode pour une famille peu nombreuse, depuis la rue Toulouse à la rue Poydras. S'adresser jusqu'à bureau de l'Abeille. 14 sept

GRAISSE—2,500 barillets de graisse supérieure à vendre par
19 sept G. DORSEY, 44 Nlle. Levée.

RECU par les derniers arrivages, et à vendre par le soussigné: 10 pipes vieille eau de vie fine champagne, ayant droit au drawback; 200 caisses eau de fleur d'orange, grand modèle; 200 do vin vieux Favel; 100 do champagne, 1ère qualité; 100 do liqueurs superfines assorties; 50 do extrait d'absynthe et un assortiment de vins en barriques et en caisses. Plus—ayant droit au drawback, draps de Saxe, indiennes françaises et suisses; chamberguillas, mantilles, alépines &c. bretelles en gomme élastique.
19 sept OSMIN BIGOURDAN.

SUCRE de la Havane—300 caisses sucre de la Havane; 400 sacs de café, à vendre par
5 sept M. DE LIZARDI & Co.

ACTIONS de la Banque de l'Etat de la Louisiane—41 Actions, à vendre par
KENNEDY, DUREL & Co,
26 août 52, rue Toulouse.

MAIS & AVOINE—144 sacs de maïs et 80 sacs d'avoine reçus par le George Collier et à vendre par EASTMAN & BROTHERS,
3 sept Vieille Levée, no. 30.

MARCHANDISES ANGLAISES—Un grand assortiment de marchandises anglaises, propres aux marchés mexicains, consistant en moleskins, velveteens, satinet, indiennes, &c. en magasin et à vendre par Sam. THOMPSON & Co,
2 sept 53, rue du Camp.

VIN—308 caisses Vin de Médoc, reçues par le Wm. Tell, de Bordeaux, et à vendre par
Sam. THOMPSON & Co.
2 sept 53, rue du Camp.

Ventes à l'Encan.

PAR J. B. BLACHE.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 septembre 1836, et à la requête de Mr. A. Suares, syndic, il sera vendu jeudi, le 20 octobre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, les propriétés suivantes, abandonnées par D. F. Waymouth à ses créanciers.
Onze Lots de Terre situés dans le faubourg Washington, désignés des numéros 16 à 26, dans l'îlet No. 27, bornés par les rues Solidelle, Joséphine, Lesseps et Pologne, ayant mesure américaine, savoir: Les lots nos. 16 et 17, chaque 31 pieds de face à la rue Pologne, 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; les lots nos. 18, 19 et 20, mesurant 31 pieds de face à la rue Pologne, sur 133 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles; les lots nos. 21, 22, 23 et 24, mesurant chaque 31 pieds de face à la dite rue Pologne, sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et les lots nos. 25 et 26 mesurant chaque 33 pds. 10 pouces de face à la dite rue Solidelle, sur 124 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le tout conformément à un plan dressé par Allou D'Hémécourt, député voyer de la ville, en date du 5 novembre 1833, et qui est maintenant déposé au bureau de Louis T. Caire, notaire public.
Conditions: 6 et 12 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Acte de vente pardevant Louis T Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 19 sept

PAR H. J. DOMINGON.
IL sera vendu le samedi 1er. octobre, à la Bourse Hewlett, rues St. Louis et Chartres,
Une maison composée de quatre appartemens à feu, une gallerie et deux cabinets en colombages et couverts en ardoise, cuisine, chambres à domestiques &c. sise sur un terrain de 30 pieds face à la rue de l'Hôpital, dite du Bayou entre les rues Bourgogne et Rempart, borné d'un côté par la propriété de Mr. Louis et de l'autre par celle de Mr. Roup, et ayant 120 pieds de profondeur. La dite maison est en très bon état.
Conditions à la vente. 24 sept.

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu samedi, 1er octobre prochain, à 4 heures de l'après midi, au bureau du quartier-maître des Etats Unis. au no 19, rue Conti. une quantité d'outils de charpentiers et forgerons, &c. 24 sept

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu vendredi. 30 du courant, à 4 heures de l'après midi sur la Levée, no 51, entre les rues Conti et St Louis, un fonds de cabaret. 24 sept

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu le mercredi 5 octobre prochain, à la Bourse Hewlett, à midi, à la folle enchère de Antoine Grégoire qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication à lui faite le trente juillet dernier—
CINQ LOTS de terre situés au faubourg Washington dans l'îlet n. 42 renfermés par les rues Célestine, Joséphine, Louisa et Piété—mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Louisa sur 103 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Conditions—moitié comptant et moitié à six mois de crédit du 30 juillet dernier, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque.
Les actes de vente seront passés pardevant J Cuvillier notaire aux frais des acquéreurs. 21 sept

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu mercredi prochain, 28 du courant, à la Bourse, à midi,
6 Beaux TERRAINS,
situés au faubourg Washington, bornés par les rues Célestine, France, Joséphine et Lesseps, d'après le plan à la Bourse.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement
Les actes de vente chez H. Pédesclaux, aux frais des acquéreurs 23 sept

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le jeudi, 29 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett:
Deux terrains situés au faubourg Washington, quartier de la Presse à coton, désignés par les nos 9 et 10, au plan déposé à la Bourse Hewlett, et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue de la Presse sur 104 pieds de profondeur, entre les rues Moralès et Bons Enfans, à un quart d'îlet de la papeterie.
Conditions: 1 et 2 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
17 sept

PAR H. J. DOMINGON.
IL sera vendu le samedi, 1er octobre, à la Bourse Hewlett, au coin des rues Chartres et St. Louis, à midi précis:
Un lot de terre désigné par le no. 1666, ayant 2781 arpens de superficie et propre à la culture de la canne à sucre et du coton, situé derrière les terres de Manchac, à environ huit milles E. S. E. du fort de Bâton Rouge, borné par les terres de MM. Joseph Reynes, Isaac Lothrop, Gilbert Andry, &c; ledit morceau de terre est divisé en 68 lots pour la convenance des acquéreurs.
Un autre morceau de terre désigné par le no 1677, ayant 250 arpens de superficie à environ cinq milles à l'Est du fort de Bâton Rouge, borné par les terres de MM. Thomas Hutchins, Joseph Reynes &c. ledit morceau de terre est divisé en 100 lots—le tout sera vendu conformément aux plans qui seront exposés à la bourse quelques jours avant la vente.
Conditions: 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente se passeront chez L. T. Caire, notaire, aux frais des acquéreurs, ainsi que la mise en possession. 16 sept—10

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—L'Etat de la Louisiane.—A tous ceux que ces présentes concernent—Salut:
Attendu que David Adams ayant acheté à une vente exécutée pardevant H. B. Cénas notaire public, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette cour, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.
Qu'il soit connu et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme, dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite, ne serait pas confirmée et homologuée.
La dite propriété fut vendue par Isaac L. M'Coy, encanteur, le 11ème jour de mars 1836, en vertu d'un décret de cette cour rendu le 30ème. de janvier de l'année 1836, dans l'affaire de Marie Cecil, épouse de Chs. Brewer, et autres vs les enfants mineurs de Chs. Cecil, décédé, No. 12,809, du Docket de cette cour, à laquelle vente David Adams s'est rendu acquéreur pour le prix de ($6050, 00), six mille cinquante piastres.
Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:
Tous et chacun des quatre certains terrains, ensemble les améliorations, droits, privilèges, coutumes, chemins et dépendances y appartenant d'une manière quelconque, situés en la ville de Lafayette, dans la paroisse de Jefferson, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Fulton, Philip et Rousseau, et désignés par les nos. sept, huit, neuf et dix, sur l'un des plans tirés par Benjamin Buisson, arpenteur de la dite paroisse de Jefferson, et déposé en l'étude du notaire susdit. Lesquels dits terrains sont adjoints les uns aux autres, et mesurent chacun trente un pieds, cinq pouces et demi de face à la dite rue Jackson, sur cent vingt pieds de profondeur, entre des lignes parallèles; le dit terrain no. sept, étant situé et formant l'une des encoignures des dites rues Jackson et Fulton.
Témoin l'honorable J. Bermudez, agissant en l'absence de l'honorable C Watts, ce 25 août 1836
2 sept—3 P. LEBLANC, Dép Greffier.

HABITATION ET ESCLAVES
A VENDRE.
Cette Habitation située sur la rive Ouest du Mississipi, dans la paroisse de la Pointe Coupée, à 18 milles au dessus du Bayou Sarah, est égale à toute autre dans l'Etat pour la culture du coton ou de la canne à sucre. Elle a douze arpents de face, quarante de profondeur, avec ouverture à gagner 556 85/100 égal 471 25/100 acres américains; 50 acres défrichés, entourés et cultivés en coton et maïs; le reste est bon bois de charpente et bois de construction pour les bateaux à vapeur, commençant à 400 yardes d'un endroit, très adapté à un chantier. Il n'y en a pas de meilleur sur la Rivière, toute la terre est susceptible de faire un revenu de 50 cordes de bois par acre qui vaut au débarcadaire trois piastres la corde, maison en bois avec deux chambres et cheminées, maison en bois à fumer les viandes, maison à maïs, maison à coton, cabanes à nègres faites en bucher et poteaux. Quinze excellents Esclaves.
Conditions: $30,000, un tiers comptant, un tiers à 12 mois et l'autre tiers à deux ans de crédit, avec cautionnement convenable, et intérêt à 6 pour cent par an, [illegible] la date jusqu'à parfait paiement. Les récoltes, provisions, ustensiles d'habitation &c., seront données à l'acheteur. Pour plus amples renseignemens, s'adresser à Messrs.
14 sept—10,2ps BURKE, WATTS & Co.

CABINET DE CONSULTATIONS.
LE Docteur Duncroc vient de fixer son domicile rue Royale, No 250: il offre ses services au public comme médecin, comme chirurgien oculiste, pour le traitement de la surdité et des rétentions d'urines. Il a établi des appareils galvaniques, électriques et aimantés propres au traitement de plusieurs espèces de maladies nerveuses, lymphatiques et rhumatismales qui ne cèdent efficacement qu'à l'emploi des fluides électriques, galvaniques, ou magnétiques.
Les consultations et traitemens ont lieu depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après midi.
16 sept—10

AVIS.
LE Docteur Chambard de St. Amant, chirurgien de la Faculté de Montpellier, ex-chirurgien interne de l'hôpital St. André de Bordeaux, ex-chirurgien de la marine-royale et ayant pratiqué la médecine cinq ans à la Havane, prévient ses amis et le public, qu'il vient de fixer sa résidence dans cette ville, et qu'il offre de donner ses soins aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.
Il donnera chez lui des consultations gratuites aux indigens tous les jours de midi à deux heures.
Sa demeure: rue Royale, No. 250, au premier
9 sept—10.

AVIS.—Tous ceux qui ont des réclamations contre le feu J. C. Eagan, sont priés de présenter leurs comptes au soussigné, pour être soldés.
W. H. SIMMONS,
10 sept—6 rue de Chartres, no. 16.

AVIS—M. John R. Byrne s'étant retiré de la société, connue sous la raison de Byrne, Hermann & Co. de cette ville, et Briggs, Lacoste & Co. à Natchez, le premier du courant, à partir de ce jour les affaires seront conduites à la Nlle. Orléans, sous la raison de Hermann, Briggs & Co., et à Natchez comme ci-devant, sous celui de Briggs, Lacoste & Co.
L F HERMANN,
CHS F BRIGGS,
CHS. A LACOSTE.
8 juil

BOEUF—Mess et prime à vendre, rue Royale No 35, par
12 sept J. REED & Co.

CAFE de Rio, à vendre par
2 sept R. GRONING & Co.